

SAISON 2024 – 2025
Sainte Geneviève Sports Section Athlétisme

Catégories

ESPOIR	2002-2004
SENIOR	1990-2001
MASTER	1989 et avant

Le changement de catégories se fait au 1^{er} novembre 2024

ENTRAINEMENTS : Mercredi et Vendredi 18h30 à 20h30

INSCRIPTIONS

**Mercredi et Vendredi de 18h30 à 19h00 à la piste rue Jacques DUCLOS ou Contacter
Angel PINEDO au 0680750711**

Pièces à fournir :

-
- **Les anciens licenciés devront impérativement remplir le questionnaire santé FFA (en ligne ou sur la feuille jointe).**
-
- **Un certificat médical de moins de six mois avec la mention « apte à la pratique de l'athlétisme en compétition » (uniquement pour les nouveaux licenciés ou pour les anciens licenciés ne présentant par les critères nécessaires au renouvellement suite au questionnaire FFA).**
-
- **Une photocopie de la carte de séjour pour les résidents étrangers**
-
- **Remplir les deux imprimés joints, et le cas échéant le questionnaire santé (s'il n'a pas été fait en ligne).**

COTISATION ANNUELLE

Licence running : 100€

Licence compétition : 120€

Remise de 10% pour 2 inscriptions dans la même famille

Renseignements complémentaires M. Angel PINEDO 06.80.75.07.11

DEMANDE D'ADHESION POUR LA SAISON 2024 – 2025

(Feuille 1 destinée au secrétariat)

Par la présente, je sollicite mon adhésion à la section Athlétisme de Sainte Geneviève Sports en temps que membre actif.

(Les licences étant dématérialisées vous la recevrez par mail, à vous de l'imprimer)

NOM : Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____ à :

Nationalité : Profession :

Téléphone :

E mail Obligatoire :

Adresse : N° Bat : Esc :

Rue :

Code postal : _ _ _ _ _ Ville :

- **Ecrire les renseignements ci-dessus en CAPITALES**

- Les règlements par chèque doivent être à l'ordre de SGS ATHLETISME
- Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé au bureau
- L'adhésion est valable jusqu'au 31 août de l'année suivante

Certificat médical du __ / __ / 202__ N° de licence : _ _ _ _ _

Je règle ma cotisation par

Cheque

Esp

(Compte tenu du nombre croissant des impayés il ne sera plus accepté qu'un étalement sur 3 mois maximum avec le 1^{er} chèque encaissable à la signature de l'adhésion)

Fait à Le

Signature

DEMANDE D'ADHESION POUR LA SAISON 2024 – 2025

(Feuille 2 destinée à la trésorerie)

Depuis plusieurs années les licences sont dématérialisées vous la recevrez par mail, à vous de l'imprimer.

NOM : Prénom :

Date de naissance : __ / __ / ____ à :

Nationalité : Profession :

Téléphone :

E mail (obligatoire):

Adresse : N° Bat : Esc :

Rue :

Code postal : _ _ _ _ _ Ville :

- Écrire les renseignements ci-dessus en CAPITALES

.....

Réservé au club

Certificat médical du __ / __ / 202__ Licence n° _ _ _ _ _

Catégorie :

MIM ESF ESM SEF SEM VEF VEM

Règlement 100€ ou 120€ Chèque Espèce

Reçu le :

QUESTIONNAIRE SANTE

SAINTE-GENEVIEVE SPORTS



Répondez aux questions par OUI ou par NON.

N° LICENCE :

NOM :

PRENOM :

SEXE : HOMME FEMME

DATE DE NAISSANCE :

DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS:

OUI NON

- 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée?
- 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise?
- 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme)?
- 4) Avez-vous eu une perte de connaissance?
- 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin?
- 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies)?

A ce jour:

- 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois?
- 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé?
- 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive?
- 10) Je refuse de répondre au questionnaire et je présenterai un nouveau certificat médical.

NB: Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

«Si vous avez répondu NON à toutes les questions : «Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

«Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : «Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.»

Dans certaines situations particulières il n'est pas non plus possible d'utiliser l'ancien certificat médical et un nouveau certificat médical datant de moins de 6 mois devra être fourni:

- 1) Vous demandez une licence de type Athlé Compétition ou Athlé Running ou Athlé Entreprise et vous aviez la saison dernière une licence Athlé Santé. Il n'est pas possible d'utiliser l'ancien certificat médical car ces types de licences exigent un certificat particulier portant la mention « pratique de l'athlétisme en compétition ».
- 2) Un jeune athlète de la catégorie Baby-Athlé possédait une licence Athlé Découverte et va devenir Eveil Athlétique au 1er novembre. Il n'est pas possible d'utiliser l'ancien certificat car au 1er novembre. Le certificat devra porter la mention « pratique de l'athlétisme en compétition ».

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)



SAINTE GENEVIEVE SPORT - ATHLETISME

Charte et règlement intérieur du Club

Cette charte a pour but de définir le rôle de chacun dans le club et apporte des précisions sur le règlement intérieur. Elle doit permettre la bonne marche du club et aider les dirigeants, entraîneurs, athlètes et parents dans leurs tâches respectives.

Adhérer au club et prendre une licence au club, c'est s'engager en tant qu'athlète, dirigeant, ou entraîneur à respecter l'éthique du club et de l'athlétisme.

Les athlètes, entraîneurs et dirigeants représentent le club et doivent en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le stade qu'en dehors.

Pour pratiquer l'athlétisme dans un esprit sportif de compétition ou de loisir, les membres du club devront respecter la présente charte. Des sanctions pourront être prises pour non-respect de cette charte.

- Horaires - Assiduité – Ponctualité

Ces devoirs s'appliquent à chacun, quel que soit son âge et son rôle et ils impliquent le respect des règles de fonctionnement de la vie collective. Les retards nuisent à l'activité et perturbent le fonctionnement des groupes. La ponctualité est une marque de correction à l'égard des autres.

Il est rappelé que 18h30 c'est l'heure du commencement de l'entraînement et non l'heure d'arrivée.

- Tenue - Comportement

Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité impérieuse de la vie en communauté.

Tous les adhérents se doivent d'adopter un comportement correct.

Le respect de la dignité d'autrui, proscribit rigoureusement toutes les manifestations qui conduisent à des actes d'incivilité qui détériorent les relations de vie commune et les lieux de pratique sportive.

Une tenue de sport est indispensable pour la pratique de l'athlétisme et le port du maillot du club est obligatoire en compétition.

- Organisation - Objectif Sportif

Le bureau en coordination avec les entraîneurs définit :

- Le programme sportif pour les saisons hivernales et estivales,

Chaque entraîneur a la responsabilité d'une ou plusieurs catégories d'athlètes et doit respecter le programme fixé par le club.

L'athlète doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent de l'esprit sportif.

Pour cela il devra :

- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.
- Pendant toute la durée de l'entraînement l'usage des téléphones et baladeurs est interdit, ces appareils seront collectés et mis dans le bureau qui sera fermé à clé.
- Etre sérieux aux entraînements : faire les exercices demandés.
- Etre le plus assidu possible et ponctuel : aux entraînements, aux compétitions (prévenir en cas d'impossibilité).
- En compétition : toute absence est préjudiciable au club et donc aux athlètes.
- Etre solidaire du groupe, du club. Encourager ses partenaires.

- Accepter les différences de niveaux, apporter la même considération à tous les athlètes et se respecter mutuellement.
- Apprendre à être autonome et à se gérer.
- L'entraînement formant le tout de l'échauffement à la récupération, chaque athlète doit participer à l'entraînement prévu au programme.
- Participer à la vie du club. (Aide dans les déplacements, bénévole dans l'organisation de manifestations, officiels, ...).

L'entraîneur doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des athlètes et se montrer digne de cette responsabilité. L'entraîneur est le référent pour l'athlète dans la catégorie dont il a la responsabilité.

Afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur doit :

- Connaître et respecter les règles de l'athlétisme et les faire appliquer.
- Veiller à la sécurité des athlètes sur le stade.
- Avoir des exigences raisonnables envers les athlètes.
- Préparer ses entraînements et avoir des techniques d'entraînement homogènes et non contradictoires.
- Ne pas oublier que les athlètes moins talentueux méritent aussi l'attention et les conseils des entraîneurs.
- Sensibiliser l'athlète au respect et à la bonne utilisation du matériel et des équipements.
- S'assurer que chaque athlète de son groupe est à jour au niveau des licences. Important !
- Informer ces athlètes sur les futures compétitions et préparer les inscriptions.
- Accompagner, conseiller et diriger ces athlètes lors des compétitions.
- Remonter au bureau tout conflit, tout problème détecté.

Les membres du bureau

C'est le pouvoir décisionnel. Ils ont la responsabilité de la vie du club.

Pour bien remplir son rôle de dirigeant, il doit :

- S'assurer que l'encadrement des athlètes est exercé par des intervenants compétents et respectueux du sport.
- Promouvoir l'esprit sportif et l'esprit de solidarité.
- Aider au perfectionnement des entraîneurs et officiels.
- Prendre des décisions fermes pour éviter et/ou régler tout conflit.
- Participer activement aux réunions, aux décisions, aux manifestations, à tout ce qui fait la vie d'un club.

Les parents

Il est important qu'une collaboration existe entre les parents et le club. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport en adoptant les comportements suivants :

- Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club.
- Aider leurs enfants à développer leur esprit sportif.
- Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en discuter avec l'entraîneur.
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.
- Participer à la vie du club. (Aide dans les déplacements, bénévole dans l'organisation de manifestations, officiels, ...).
- Etre ponctuel et respecter les horaires.
- Déposer son enfant au local Club en présence de l'entraîneur (EA-Poussins(es)-Benjamins(es)-minimes).
- Récupérer son enfant auprès de l'entraîneur (EA-Poussins(es)-Benjamins(es)-minimes).
- Remonter à l'entraîneur, au bureau les problèmes.

Généralités

Une collaboration est nécessaire entre les entraîneurs et les athlètes sur l'utilisation du matériel du club:

- Ranger le matériel après l'entraînement, sous la responsabilité de l'entraîneur.
- Respecter le matériel et les équipements.
- Utiliser le matériel sans le dégrader.
- Chacun se doit de participer activement au maintien en bon état et la propreté des locaux, ce sont les vôtres:
- Essuyez-vous les pieds avant d'y pénétrer.
- Garder les locaux propres (WC, vestiaires, ...).